

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 01972

Numéro SIREN : 797 718 343

Nom ou dénomination : PHS

Ce dépôt a été enregistré le 17/11/2020 sous le numéro de dépôt 10531

Imprimé 2065 du 30/07/2020

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS			
Dépôt papier - Déclarations et annexes néantes			
Déclaration néante			
Si PME innovantes			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)			
A ADRESSES DE L'ENTREPRISE	347 Chemin de la Treille		
adresse du siège social	13220 BOUC BEL AIR FRANC		
Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :			
Adresse de messagerie			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, n° d'identification et adresse du lieu d'imposition de la société mère			
B ACTIVITÉ	Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
Activités exercées	MACONNERIE CLIMATISATION		
C COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
La comptabilité de l'entreprise est-elle informatisée ?		Si oui, nom du logiciel utilisé :	
Nom et adresse du comptable	Salarié/Indépendant :	Tél :	
Nom et adresse du conseil	Salarié/Indépendant :	Tél :	
Nom adresse et téléphone du CGA ou du viseur conventionné	n° d'agrément du CGA/OMGA :		

STE PHS
 CHEMIN DE LA TREILLE
 13220 BOUC BEL AIR
 RCS 797 718 343

Consultation du compte ISCAI

797 718 343 EURL PHS

Déclaration déposée en euros au titre de l'exercice clos le 30/04/2020 (Dépôt récapitulatif)

IS

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom,
adresse et numéro d'identification fiscale
de la société tête de groupe :

~~SIE PHS
347 RUE DE LA TREILLE
13370 BOUC BEL AIR~~

RCS 797 718 343

Imprimé 2065 du 30/07/2020

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION****1 Résultat fiscal**

Bénéfice imposable à 33 1/3 % ou à 31 %

Bénéfice imposable à 28 %

Bénéfice imposable à 15 %

Déficit

11 165

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values

Plus-values à long terme imposables au taux de 15%

Plus-values à long terme au taux de 19%

Autres Plus-values imposables au taux de 19%

Plus-values à long terme imposables au taux de 0%

Plus-values exonérées art. 238 quindecies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeune entreprise innovante, art. 44 sexies-0 A		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art.44 quaterdecies		Pôle de compétitivité art. 44 undecies	
Société d'investissements immobiliers côtée		Autres dispositifs		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies				Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer

Dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI

D IMPUTATIONS

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt. Impôt déjà versé au Trésor (Crédits d'impôts)

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS
(art. 234 nonies à 234 quindecies du CGI)**

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

S I E P H S
 347 CHERMINE DE LA TREILLE
 13820 VONS BEL AIR

RCS 797 718 343

Imprimé 2033A du 30/07/2020

2033 A - BILAN SIMPLIFIÉ

Formulaire néant

ACTIF		Exercice clos en N				
		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3		
Actif immobilisé						
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	010		012		0
	Autres	014		018		0
Immobilisations corporelles		028		030		0
Immobilisations financières (1)		040		042		0
Total I (5)		044	0	048	0	0
Actif circulant						
Stocks	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050		052		0
	Marchandises	060		062		0
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		0
Créances (2)	Clients et comptes rattachés	068	1 599	070		1 599
	Autres (3)	072	737	074		737
Valeurs mobilières de placement		080		082		0
Disponibilités		084		086		0
Charges constatées d'avance		092		094		0
Total II		096	2 336	098	0	2 336
Total général (I + II)		110	2 336	112	0	2 336
PASSIF				Exercice N NET		
Capitaux propres						
Capital social ou individuel					120	1 000
Écarts de réévaluation					124	
Réserve légale					128	316
Réserves réglementées					130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants					131) 132
Report à nouveau					134	-3 900
Résultat de l'exercice					136	-11 282
Provisions réglementées					140	
Total I					142	-13 866

STE PHS
367 CHEMIN DE LA TREILLE
14370 BOUC BEL AIR
RCS 797 718 343

			acquises ou créées au cours de l'exercice	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184

STE PHS
347 CHEMIN DE LA TREILLE
13320 BOUC BEL AIR
RC 970 278 343

Imprimé 2033B du 30/07/2020

2033B - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE

										Formulaire néant		
A - RÉSULTAT COMPTABLE										Exercice N		
Produits d'exploitation												
Ventes de marchandises					209		210	28 372				
Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires			215		214					
	services				217		218	15 042				
Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							222					
Production immobilisée							224					
Subventions d'exploitation reçues							226	1 500				
Autres produits							230					
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							232	44 914				
Charges d'exploitation												
Achats de marchandises (y compris droits de douane)							234	23 776				
Variation de stock (marchandises)							236					
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)							238	40				
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)							240					
Autres charges externes		dont crédit bail :	mobilier		immobilier		242	19 376				
Impôts, taxes et versements assimilés			(dont taxe professionnelle		243)	244	1 209				
Rémunérations du personnel							250	11 961				
Charges sociales							252	3 502				
Dotations aux amortissements							254					
Dotations aux provisions							256					
Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger			259)	262				
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260							
Total des charges d'exploitation (II)							264	59 864				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	-14 950				
Produits et charges divers												
Produits financiers							(III)	280				
Produits exceptionnels							(IV)	290	3 849			
Charges financières							(V)	294	123			
Charges exception-	(Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)			347)	(VI)	300			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions										

STE PHS
 367
 43378
 BEL AIR
 RCS 797 718 343

B - RÉSULTAT FISCAL				1		2	
Reporter le bénéfice comptable colonne 1, le déficit comptable colonne 2				312	0	314	11 224
Réintégrations							
Rémunérations et avantages personnels non déductibles				316			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318			
Provisions non déductibles				322			
Impôts et taxes non déductibles				324	59		
Divers, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248		330	
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'options			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
Déductions							
Entreprise nouvelle (44 sexies)				986			
Zone franche urbaine (44 octies et 44 octies A)				987			
Zone restruct. défense (44 terdecies)				127			
Zone revitalisation rurales (44 quindécies)				138			
Reprise d'entreprise en difficulté (44 septies)				981			
Jeune entreprise innovante (44 sexies A)				989			
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)				991			
Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)				990			
Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)				992			
Investissements outre-mer				344			
Zone franche d'activité (44 quaterdecies)				345			
Zone de développement prioritaire (44 septdecies)				993			
Divers, dont :	Créance due au report en arrière du déficit			348			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)			643			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)			645			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)			647			
						342	
						350	

STF PHS
 CHEMIN DE LA TREILLE
 36700 SAULZ-LEZ-ARRE
 RCS 797 718 343

Divers à réintégrer	
Libellé	Montant
Divers à déduire	
Libellé	Montant

~~SIE PHS
CHEMIN DE LA TREILLE
13320 ROUC BEL AIR~~
RCS 797 718 343

Imprimé 2033C du 30/07/2020

2033C - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Formulaire néant										X
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
Fonds commercial	400		402		404		406			
Autres	410		412		414		416			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
Terrains	420		422		424		426			
Constructions	430		432		434		436			
Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
Matériel de transport	460		462		464		466			
Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières	480		482		484		486			
TOTAL	490		492		494		496			
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		500		502		504		506		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
Terrains		510		512		514		516		
Constructions		520		522		524		526		
Installations techniques matériel et outillage Industriels		530		532		534		536		
Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546		
Matériel de transport		550		552		554		556		

S.I.E. PHS
 9377 CHEMIN DE LA TREILLE
 93360 BOUC BEL AIR
 RCS 797 718 343

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				
Nature des immobilisations	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession
TOTAL	578	580	582	584
Nature des immobilisations (Attention : cette information ne figure sur les lignes ci-dessous que pour la présentation du formulaire. Cette donnée n'est transmise qu'une fois pour chaque ligne pour chaque ligne du tableau, ci-dessus)	Plus ou moins-value			
	à court terme	à long terme		
		19%	15% ou 12,8%	0%
	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19%			579	
Régularisations	590	583	594	595
Total	596	585	597	599

SIE PHS
 ALLIÉ CHEMIN DE LA TREILLE
 35220 BOUC BEL AIR
 RCS 797 718 343

Imprimé 2033D du 30/07/2020

2033D		RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES							
						Formulaire néant	X		
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		608	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		618	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		628	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		638	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		648	
	Sur clients et cptes rattachés	650		652		654		658	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		668	
TOTAL		680		682		684		688	
B	MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					Dotations		Reprises	
Immobilisations incorporelles						700		705	
Terrains						710		715	
Constructions						720		725	
Installations techniques, matériel et outillage						730		735	
Installations générales, agencements et aménagements divers						740		745	
Matériel de transport						750		755	
Autres immobilisations corporelles						760		765	
TOTAL						770		775	
C	VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes									
TOTAL (À reporter ligne 322 du tableau n° 2033-R)									780

SIE PHS
347 CHEMIN DE LA TREILLE
13320 BOUC BEL AIR
RCS 797718343

	154 bis du CGI		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant			380
	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

SIE PHS
 347 CHEMIN DE LA TREILLE
 34320 BOUC BEL AIR
 RCS 797 718 343

Imprimé 2033E du 30/07/2020

2033 E - CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

Formulaire néant

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	43 414
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
Total 1	106	43 414

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
Total 2	144	

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	23 816
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	148	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
Total 3	152	23 816

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	137	19 598
-----------------------------	------------------------------------	-----	--------

STE PHS
 367 RUE N DE LA TREILLE
 13321 BOUC BEL AIR

RCS 797 718 343

VI DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel	376	0
	dont apprentis	657
	dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

STE PHS
367 CHEMIN DE LA TREILLE
13320 BOUC BEL AIR
RCS 797 718 343

Imprimé 2033F du 30/07/2020

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL					
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)				2033F	
Formulaire néant					
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	901		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	902	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	903	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	904	100
I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :					
Forme juridique		Dénomination			
Numéro SIREN		Nombre de parts		% de détention	
Adresse (N°, type et libellé voie)					
Code Postal		Commune		Pays	
II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :					
Titre et Nom patronymique		MONSIEUR SABRAN PHILIPPE			
Nom marital		% de détention	100,00	Nb de parts ou actions	100
Date de naissance		N° Département		Commune	
Adresse (N°, type et libellé voie)		347 CHEMIN DE LA TREILLE			
Code Postal	13220	Commune	BOUC BEL AIR	Pays	FRANCE

STE PHS
 347 CHEMIN DE LA TREILLE
 13320 BOUC BEL AIR
 RCS 797 718 343

Imprimé 2033G du 30/07/2020

2033 G - FILIALES ET PARTICIPATIONS					
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)					
Nombre total de filiales détenues par l'entreprise	905			Formulaire néant	X
Forme juridique		Dénomination			
Numéro SIREN (si société établie en France)			% de détention		
Adresse :					
Code Postal		Commune		Pays	

STE PHS
CHEMIN DE LA TREILLE
367 CHEMIN DE BEL AIR
13320 BOUC
RCS 717 343 343

Imprimé 2059H du 30/07/2020

**2059 H - OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT À CERTAINS CONTRIBUABLES RELEVANT DE LA
DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES
COMPOSITION DU CAPITAL**

Formulaire néant

IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DÉTENANT INDIRECTEMENT PLUS DE 50 % DE LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :			
Code Postal	Commune	Pays	

STÉ PHS
117 CHEMIN DE LA TREILLE
BOUC BEL AIR
RCS 797 718 343

Imprimé 2059I du 30/07/2020

**2059 I - OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT À CERTAINS CONTRIBUABLES RELEVANT DE LA
DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES
COMPOSITION DU CAPITAL**

Formulaire néant

IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DÉTENUES INDIRECTEMENT À PLUS DE 50 % PAR LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		
Adresse :					
Code Postal		Commune		Pays	

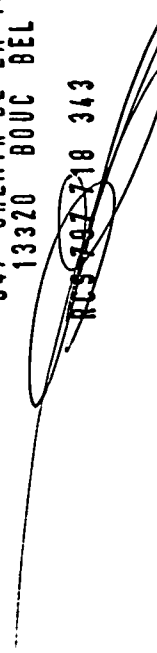
STE PHS
347 CHEMIN DE LA TREILLE
13370 ROUC BEL AIR
RCS 797 718 343

Imprimé 2069RCI du 30/07/2020

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Au titre d'un exercice ou d'une année civile		
	Néant	X
PME au sens communautaire		
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)		
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre		
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)		
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT DISPENSÉS DE DÉCLARATION SPÉCIALE		
Crédit d'impôt	Montant	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)		
Dont montant préfinancé		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	3	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5	
II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE		
Crédit d'impôt	Montant	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM		
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)		
III - CAS PARTICULIERS		
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant
Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts		

STE PHS
347 CHEMIN DE LA TREILLE
13320 BOUC BEL AIR

PHS 797 718 343



PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU
29/10/2020

L'an 2020, 29 octobre, à 17 heures, Monsieur SABRAN Philippe, demeurant au 347
Chemin de la Treille 1320 Bouc Bel Air

Propriétaire de la totalité des 1000 parts de 1.00 € de nominal chacune, composant
le capital social, intégralement libéré de la Société PHS, agissant en sa qualité
d'associé unique et de seul gérant de ladite société.

I- A préalablement exposé ce qui suit : En sa qualité de seul gérant de la Société,
Monsieur SABRAN, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan,
compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30 avril 2020 et a établi le rapport
de gestion sur les opérations de cet exercice.

II- A pris les décisions suivantes relatives à :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 avril 2020
- l'affectation du résultat de cet exercice.
- Rémunération
- La constatation des conventions visées à l'article L.223-19 du code de
commerce
- Les pouvoirs en vue des formalités

Première décision

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le
30 avril 2020, approuve les comptes annuels de cet exercice tels qu'ils lui ont été
présentés. Lesdits comptes se soldant par un déficit de 11 165 €. Il approuve
également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport
de gestion.

Deuxième décision

L'associé unique prend acte que le résultat de l'exercice fait apparaître une perte de
11 165.00 € que l'associé unique décide d'affecter en totalité au compte « report à
nouveau »

L'associé unique décide de maintenir son activité en attendant de reconstituer ses
capitaux propres à une valeur au moins égale à la moitié du capital social, dans le
délai des 2 ans.

Deuxième décision

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L 223-19 du Code de
commerce n'est intervenue au titre de l'exercice clos le 30 avril 2020.

SOCIÉTÉ PHS
347 CHEMIN DE LA TREILLE
13320 BOUC BEL AIR
RCS 797 718 348

.../...

.../...

Troisième décision

L'associé unique n'a pas encore statué sur sa rémunération mensuelle pour ses fonctions de gérant.

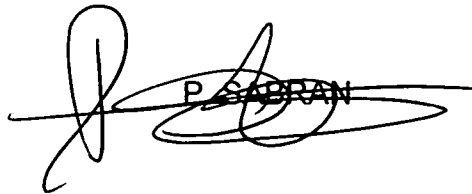
La Société prendra en charge les charges sociales TNS du gérant,

Les frais professionnels du gérant seront remboursés par la Société sur justificatifs.

Quatrième décision

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.



P. SABRAN